



UNIVERSITÉ
DE NAMUR

FACULTÉ EMCP

ECONOMIE • MANAGEMENT
COMMUNICATION • SCIENCESPO

Horaire Décalé en économie et management
Rempart de la Vierge, 8
5000 NAMUR

Florence Art
Téléphone 081.72 48 09
Katty Catinus
Téléphone 081.72 49 58
hd.emcp@unamur.be

Namur, le 1^{er} septembre 2026
Aux étudiants HD Eco-Gestion / MS-MEDD

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les informations relatives à la rentrée académique et au bon déroulement de vos études.

1. La journée d'accueil

La journée d'accueil a lieu le samedi 12 septembre, au 1^{er} étage de la Faculté EMCP (anciennement des Sciences économiques, sociales et de gestion), située Rempart de la vierge 8 à 5000 Namur.

Les *nouveaux* étudiants sont attendus à 09h00 devant l'auditoire E13. La participation à cette matinée d'information est obligatoire. Le programme des activités est détaillé en annexe.

2. Le début des cours

Notez qu'en horaire décalé le cours de Principe d'économie, en bloc 2, pour les étudiants de bachelier commence déjà **dès le samedi 12 septembre à 13h30 au local E12.**

L'horaire des cours et des examens ainsi que les locaux où ceux-ci se déroulent sont consultables via le lien direct <https://horaires.unamur.be> (Sélectionnez « Etudiants », ensuite la Faculté et le(s) programme(s) qui vous concerne(nt) dans la rubrique « HD Eco-Gestion ». Vous arrivez sur la semaine en cours et pouvez naviguer entre les semaines en cliquant sur les dates en bas de la page.)

3. Les informations utiles

Sur la page d'accueil <https://www.unamur.be/fr/emcp> (dans la rubrique « La Faculté, aussi en horaire décalé ») vous trouverez, en plus de l'horaire des cours, d'autres informations utiles telles que la présentation des programmes, l'accès à WebCampus et au Bureau virtuel de l'étudiant (BVE).

Dès réception de votre EID, nous vous invitons à vous inscrire au « cours » Webcampus EMCPHD000 – Bienvenue à la faculté EMCP (HD) (<https://webcampus.unamur.be/course/view.php?id=3443>) afin de retrouver toutes les informations pédagogiques et administratives.

4. Le Programme Annuel de l'Etudiant (PAE)

Le programme annuel de l'étudiant (PAE) doit légalement compter AU MOINS 60 crédits. Pour des raisons pédagogiques et/ou organisationnelles motivées, un jury peut être amené à devoir proposer à un·e étudiant·e un PAE inférieur à 60 crédits. Dans ce cas uniquement, le PAE ne peut être inférieur à 55 crédits. Si vous avez été informé lors de votre confirmation d'inscription qu'un complément d'unités d'enseignement « UES » était ajouté à votre programme, celui-ci sera automatiquement intégré à votre PAE. Ces cours obligatoires sont généralement inférieurs à 60 crédits. Attention, vous disposez de deux années pour réussir l'ensemble de vos UES. En cas d'échec dans le délai imparti, vous ne pourrez plus poursuivre votre cursus. L'étudiant complète son programme en choisissant ses cours selon une séquence clairement définie qui sera communiquée lors de la matinée de rentrée. (Attention, veuillez consulter au préalable la grille horaire UES + Master afin d'éviter tout conflit horaire). Dès que vous disposerez de votre EID, et à partir du 15 septembre, nous vous invitons à accéder au configurateur (« Accéder à mon espace étudiant » - application SIGALE-étudiants) via votre bureau virtuel. Le PAE doit être constitué par l'étudiant et validé par le jury de la formation **pour le 31 octobre au plus tard**. Il est cependant vivement conseillé de réaliser son PAE le plus rapidement possible afin d'anticiper d'éventuels allers-retours avec le jury. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la page : <https://unamur.be/fr/inscription/inscrit/pae>

En cas de difficultés, les secrétaires peuvent vous aider à compléter votre PAE. Les étudiants sont informés de la validation de leur programme sur leur adresse mail étudiant.

5. Les dispenses

En dehors des dispenses de cours qui sont accordées à certains étudiants, par le jury d'admission HD Economie-Management, toute demande de dispenses supplémentaires dûment documentées (notes associées, descriptifs des cours) devra être déposée sur l'application SIGALE-étudiants lors de la constitution de votre PAE. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de demander des dispenses pour les UES imposées par le jury. Néanmoins, si vous souhaitez introduire une demande, merci de le mentionner dans les remarques lors de la constitution de votre PAE. Les étudiants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire faisant partie de la liste « passerelles » doivent comptabiliser au minimum 45 crédits d'UES. Par conséquent, aucune demande de dispense ne sera acceptée si ce seuil n'est pas respecté.

6. L'allègement de l'année d'étude

Conformément à la législation en vigueur, le PAE (Programme annuel d'études) doit comprendre au moins 60 crédits¹. Pour des motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux dûment attestés, l'étudiant peut demander de bénéficier d'un PAE inférieur à 60 crédits (appelé légalement « allègement »). Dans ce cas, l'étudiant devra présenter les cours non-suivis lors des années ultérieures. Pour solliciter un allègement, nous vous invitons à introduire votre demande au moment de la constitution de votre PAE dans l'application SIGALE-étudiant (accessible via le Bureau Virtuel de l'Etudiant) **avant le 30 septembre**. Si votre demande est acceptée par le jury de votre programme, le secrétariat validera votre programme.

7. Des séances de renforcement en mathématiques

Des séances de renforcement et d'exercices en mathématiques sont organisées principalement les vendredis du premier quadrimestre, de 18h10 à 21h10. Ces séances sont facultatives mais nous vous encourageons vivement à y participer. Ces séances vous permettent de vous préparer à l'évaluation et portent sur les outils mathématiques indispensables pour la suite du cursus.

8. Quelques dates d'activités importantes

Voici quelques activités importantes et obligatoires en ce début de l'année académique.

- Un Workshop gestion de groupe sera organisé dans le courant du mois de novembre. La participation est obligatoire pour les étudiants inscrits au cours Principes de Management.
- Deux séances d'information sur le mémoire à réaliser dans le cadre des masters 120 seront organisées dans le courant du mois d'octobre (date au choix). Cette séance concerne les étudiants qui inscrivent le mémoire ou le cours de Méthodes de recherches en sciences économiques et de gestion dans leur PAE de cette année. Elle ne concerne donc pas les étudiants qui doivent encore suivre plus de 120 crédits pour terminer leur master, autrement dit, qui doivent encore valider de nombreuses UES.

9. Les examens

Afin de tenir compte de la situation professionnelle/privée particulière de l'étudiant, deux dates d'examens pour chaque cours sont prévues pour la première session d'examen. L'étudiant ne peut toutefois présenter l'examen qu'à une seule de ces dates. Cette disposition ne concerne pas les étudiants inscrits au master de spécialisation en management et économie du développement durable.

Les deux dates d'examen pour les cours se terminant au premier quadrimestre sont programmées en janvier. Les deux dates d'examen pour les cours se terminant durant le deuxième quadrimestre sont programmées en mai-juin.

En raison de la courte durée de la deuxième session (mi-août à début septembre) une seule date d'examen est prévue par cours. Nous vous invitons fermement à tenir compte de cette restriction dans la programmation de vos examens pour la première session. Toutes les dates d'examens pour l'année académique 2026-27 (à l'exception de celles de la deuxième session) sont déjà disponibles sur la grille horaire HD Economie-Management.

¹ A l'exception de la dernière année d'un cycle qui comprend le solde des crédits du programme. Si vous êtes dans ce cas, merci de l'indiquer en remarques lors de la constitution de votre PAE.

10. Les congés éducation

Les étudiants qui souhaitent bénéficier des congés-éducation doivent, après avoir consulté le site <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-conge-education-payee.html> et obtenu l'accord de leur employeur, compléter le formulaire en ligne <https://forms.office.com/e/iPPgMCWXNf> **avant le 09 octobre.**

11. Les cartes d'étudiants

Vous recevrez une convocation par courriel pour aller retirer votre carte d'étudiant à la BUMP (Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin). Les heures d'ouverture sont consultables sur <https://www.unamur.be/bump>. Merci de vous munir de votre convocation (copie papier du courriel ou smartphone). Vous pouvez mandater une autre personne pour aller retirer votre carte d'étudiant ou envoyer votre convocation à public.bump@unamur.be et votre carte sera envoyée par courrier.

12. Les parkings

Nous vous informons qu'en tant qu'étudiant à horaire décalé, l'université met à votre disposition plusieurs parkings durant vos horaires de cours. Les informations vous seront communiquées lors de la matinée d'accueil. Pour obtenir une vignette de parking, merci de faire votre demande via le formulaire <https://forms.office.com/e/3JY5LJAUtE>

Toute l'équipe de HD Economie-Management vous souhaite d'ores et déjà une belle rentrée académique.